

ciales du bacon, du tabac, ou de quelque autre produit agricole, sans que nous ayons l'intention de les inclure dans le personnel du ministère ou de les garder longtemps à l'emploi de l'Etat. Après avoir discuté ce sujet avec la Commission du service civil, elle nous a dit que la loi du service civil ne pouvait s'appliquer régulièrement à ces fonctionnaires.

M. TUSTIN: J'ai lu dans la presse l'autre jour que les provinces d'Ontario et de Québec ont adopté des lois sur l'organisation du marché et que des inspecteurs seraient nommés et payés par le gouvernement fédéral.

L'hon. M. GARDINER: La Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario, je crois, ont adopté des lois spéciales depuis que la loi sur l'organisation du marché des produits naturels a été déclarée anticonstitutionnelle, et nomment des fonctionnaires pour exécuter le travail qui devait être effectué en vertu de cette loi.

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas nous qui payons.

L'hon. M. GARDINER: Non.

M. TUSTIN: Des inspecteurs seraient-ils nommés et payés par le gouvernement fédéral pour appliquer ces lois?

L'hon. M. GARDINER: En ce qui regarde une grande partie des inspections se rattachant aux ventes, disons, des laitages et autres produits de même nature lorsqu'ils intéressent le commerce international ou interprovincial, certains de ces inspecteurs sont payés par nous, bien que pas nécessairement à même ce crédit.

(Le crédit est adopté.)

Agriculture—Assistance aux provinces en vue du rétablissement sur les terres, \$300,000.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre veut-il expliquer?

L'hon. M. GARDINER: C'est le crédit qui était inclus anciennement dans le budget du ministère du Travail, au montant de \$600,000 environ. Il a été transporté dans celui du ministère de l'Agriculture à cause de notre travail de rétablissement général.

Le très hon. M. BENNETT: C'est ce dont on a parlé cet après-midi.

(Le crédit est adopté.)

Divers

Dépenses résultant de la fermeture des camps d'assistance aux chômeurs, y compris salaires et allocations, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, \$35,000.

Le très hon. M. BENNETT: Quel est l'objet de ce crédit?

[L'hon. M. Gardiner.]

L'hon. M. MACKENZIE: Il concerne les gardiens qui travaillent encore dans certains camps.

(Le crédit est adopté.)

Québec

Petite-Rivière Est—Construction d'un port de pêche (entreprise adjugée), \$5,000.

Pointe-Jaune—Améliorations au port de pêche (entreprise adjugée), \$3,000.

Sorel—Réparations et renforcement du quai de l'élevateur et dragage, \$42,000—\$50,000.

Le très hon. M. BENNETT: Ce poste comporte un aspect très répréhensible mais je ne me donnerai pas la peine de le discuter maintenant. Je ferai une déclaration d'ordre général: nous ne devrions pas l'adopter.

(Le crédit est adopté.)

Pour pourvoir aux dépenses de la Commission royale d'enquête sur les grains, y compris \$50,000 à voter de nouveau, \$111,700.

L'hon. M. EULER: Je ne veux pas retarder mes propres crédits, mais je ferai une observation au sujet des critiques formulées l'autre soir quand ce poste était à l'étude. On a critiqué les honoraires versés au colonel Ralston, l'avocat retenu pour les travaux de la commission. A ce sujet, je désire simplement dire qu'il faut en attribuer la pleine responsabilité au Gouvernement. Comme il répugnait au colonel Ralston d'accepter cette tâche, nous avons insisté pour qu'il l'acceptât, et s'il y a lieu de blâmer quelqu'un, c'est le Gouvernement lui-même qu'il faut blâmer. Ses honoraires sont les mêmes que ceux qui ont été payés lors de l'enquête sur les douanes. Il n'est que juste que nous disions cela pour ne pas créer de préjudice.

Le très hon. M. BENNETT: Quelques-uns d'entre eux n'ont pas reçu \$200 par jour.

M. HEAPS: Puis-je savoir si ce sont là les salaires ordinaires de l'union?

M. PERLEY (Qu'Appelle): Je crois comprendre que le rapport de la commission devra être soumis au Gouvernement. Sera-t-il alors présenté au Parlement avant qu'on lui donne suite?

L'hon. M. EULER: Il sera soumis au Gouvernement et si l'on doit y donner suite, cela exigera probablement l'approbation du Parlement.

(Le crédit est adopté.)

Pour pourvoir aux dépenses de la Commission royale sur l'industrie textile, \$27,000.

Le très hon. M. BENNETT: Sera-ce suffisant pour acquitter tout le reste des frais?

L'hon. M. DUNNING: Oui.

(Le crédit est adopté.)